

AFFICHE DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune de COMPREGNAC

se réunira, en séance ordinaire le 05 septembre 2024, à 20 heures 30.

Objet de la réunion

- 1) Délibération SIEDA : Transfert de compétence éclairage public
- 2) Délibération Mutuelle et Prévoyance Communale pour les habitants de la Commune
- 3) Délibération pour la mise en place d'un contrat de prévoyance obligatoire au profit de ses agents et de participer à son financement
- 4) Délibération pour la majoration de la valeur locative cadastrale des terrains constructibles
- 5) Questions et informations diverses

Fait à COMPREGNAC , le 30 août 2024

Le Maire

